

Contribution d'Eau et Rivières de Bretagne aux questions posées dans le cadre de la consultation par la DIRM NAMO <https://www.merlittoral2030.gouv.fr>

1 - Le diagnostic environnemental, social et économique présenté et les enjeux identifiés vous paraissent-ils refléter la situation de la façade ?

L'état des lieux est correctement traité. Par contre le diagnostic n'est pas clairement présenté. Les enjeux sont bien mis en avant, mais ils manquent d'ambition environnementale. Ainsi le bon état écologique du milieu marin devrait apparaître comme « **prioritaire** » et non seulement « majeur ». Ce DSF devrait viser des qualités d'apports d'eau douce à la mer compatibles avec l'atteinte du bon état des eaux côtières demandées par les directives européennes à l'horizon 2027 dernier délai (DCE, eaux de baignade, eaux conchylicoles). Dans le cadre des risques de submersions marines, le DSF devrait prévoir le repli stratégique et la libération d'espaces d'expansion naturelle. En outre, dans le DSF il manque une notion essentielle qui est l'enjeu de protection du milieu marin pour maintenir ses fonctions de lutte contre le changement climatique (la mer puits de carbone) et pour le maintien de la biodiversité. De plus, nous proposons d'ajouter un autre enjeu : la sensibilisation et l'éducation à l'environnement marin.

2 - Partagez-vous la vision pour la façade à l'horizon 2030 présentée dans la stratégie ?

Non, il apparaît que le DSF considère plus la mer comme un bien économique alors qu'elle est « bien commun ». En effet, la vision du DSF NAMO à l'horizon 2030 donne une large priorité à l'économie bleue via « l'utilisation et la valorisation durable des ressources marines » en veillant à ce que « les activités soient à des pressions compatibles avec le bon état écologique ». Pour Eau et Rivières de Bretagne les priorités économiques et environnementales devraient être mises au même niveau. En effet la mer doit être considérée comme une vaste zone humide qui possède (comme en zone terrestre) des fonctionnalités écologiques à préserver et même à valoriser : puits de carbone, intégrateur de certaines pollutions, producteur de biodiversité... Et la gestion d'une zone humide doit combiner ces protections et une utilisation économique adaptée à ces fonctions. Comme en zone terrestre, la notion de compensation doit être prise en compte. Concernant les apports de polluants terrestres, le DSF devrait lui-même imposer des normes et règles au lieu de les confier aux « structures terrestres ».

3 - La définition du bon état écologique du milieu marin vous semble-t-elle pertinente pour caractériser l'état écologique des espèces marines, des habitats marins et qualifier les niveaux de pressions exercées sur l'environnement marin ?

Dans les 11 descripteurs, il manque des seuils chiffrés et quantifiés. On peut s'étonner que « l'introduction d'énergie » soit considérée comme un descripteur de bon état écologique du milieu marin. Par contre, la diversité des algues (micro et macro) devrait être un de ces descripteurs. L'aspect sanitaire est absent : il faudrait prendre en compte par exemple les phycotoxines, les contaminations bactériennes et virales, les métaux lourds, les hydrocarbures, l'H₂S produit par les algues vertes, etc... tous ces produits qui peuvent affecter directement ou indirectement les humains qui utilisent la mer pour le travail ou les loisirs ou qui consomment les produits de la mer. Il en est de même pour les impacts de l'accroissement du trafic maritime, de celui des échanges d'espèces (conchylicoles, algues,..) entre bassins régionaux, voire mondiaux. Les scénarios tendanciels élaborés pour le prochain SDAGE Loire-Bretagne ne donnent pas de retour au bon état des masses d'eau côtières, certaines même se déclassant. Le DSF NAMO devrait s'impliquer pour que des mesures plus fortes soient prises rapidement pour arriver au bon état de toutes les eaux côtières en 2027.

4 - Les objectifs définis pour la façade permettent-ils d'aller vers une mer plus propre, plus productive et des écosystèmes en bonne santé ?

Les objectifs définis dans le DSF NAMO, non chiffrés et sans date d'atteinte, constituent, en réalité, des vœux, observation confirmée par la carte dite des vocations. Ils ont clairement tendance à privilégier l'aspect « productif » lié au développement économique au lieu de mettre en avant la productivité naturelle des écosystèmes marins. La propreté de la mer et la santé des écosystèmes sont rejetés au second plan alors qu'ils devraient être des préalables avant d'envisager tout développement économique. Ces objectifs de mer propre et d'écosystèmes sains risquent de ne pas être atteints s'ils ne sont pas classés en priorité absolue. La pollution engendrée par le trafic maritime ainsi que par les activités en mer sont peu prises en compte. La biodiversité du milieu marin est encore trop mal connue pour que l'on puisse estimer sa productivité naturelle et la bonne santé des écosystèmes et leur fonctionnement. Un effort de recherche en ce sens est à initier.

5 - Les objectifs économiques et sociaux définis pour la façade sont-ils à hauteur de la vision à l'horizon 2030 ?

Le libellé de la question est révélateur du DSF : les objectifs n'y sont pas mentionnés ! Par exemple, l'extraction de matériaux marins ne doit pas être dépendante des besoins car ceux-ci existeront toujours. Elle doit être proscrite dans les sites Natura 2000 et dans tous les cas où la recherche n'a pas montré son innocuité sur l'environnement. Tout projet économique devra démontrer au préalable sa fonction non-impactante sur le milieu et les écosystèmes marins. A défaut (si tel n'est pas le cas), il faudra aussi

procéder à un système de compensation amplifiée. La Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) devrait imposer une harmonisation des zonages entre les activités littorales et la protection des écosystèmes naturels et de la qualité des eaux marines. Les objectifs économiques définis dans le DSF NAMO ne sont pas à la hauteur d'une vision durable et équilibrée du milieu marin.

6 - Le plan d'action est la prochaine étape. Quelles actions vous semblent prioritaires pour atteindre ces objectifs ?

Il faudrait mettre en place une gouvernance terre-mer. Il faut que la gouvernance du milieu marin récepteur, victime des nombreuses pollutions d'origine terrestre, puisse y imposer ses objectifs de retour au bon état à la gouvernance du monde terrestre. Le plan d'action devra imposer aux SRADDET d'introduire une vision marine de l'aménagement du territoire. Les SCoT devront avoir un volet maritime qui sera décliné dans tous les PLUi. Ceux-ci auront des objectifs ambitieux en matière de protection de l'environnement marin et littoral (qualité des eaux côtières, protection de la biodiversité littorale, passage de poissons migrateurs, zones d'expansion de submersions marines et de recul du trait de côte,...). L'accent sera mis sur un objectif immédiat de zéro artificialisation nette de la bande littorale.

7 - Que pensez-vous des zones proposées (limites géographiques, vocations attribuées) ?

Les zones marines du DSF NAMO auraient dû se caler sur le zonage des masses d'eau côtières du SDAGE Loire-Bretagne pour qu'il y ait harmonisation entre les deux schémas. En effet les masses d'eau côtières du SDAGE sont des zones hydro géographiques cohérentes et globalement calées sur des bassins versants contributeurs aux masses d'eaux littorales. Les zones proposées dans le DSF NAMO ne prennent pas en compte toutes les aires marines protégées. Seul le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise est proposé. Pour chaque zone, il faudrait identifier des vocations socio-économiques et des vocations environnementales, et ceci, au même niveau. Dans le DSF, les vocations attribuées à ces zones sont majoritairement destinées à accueillir les activités économiques, aucune référence environnementale n'est prescrite dans ces vocations. Or, c'est probablement ce document qui servira de fondement au programme de mesures du DSF NAMO.

8 - Avez-vous d'autres observations ou suggestions à formuler ?

Tous les documents, même terrestres, (SDAGE, SRADDET, SCoT, PLUi,...) devront être compatibles avec le DSF NAMO. Or celui-ci affiche d'emblée « des dérogations possibles pour motifs justifiés ». Le DSF NAMO était l'occasion de mettre en avant les atteintes

actuelles au milieu marin (espèces invasives, envasement d'origine anthropique, boues de dragage, eaux de ballast, rejets soufrés des navires, micro-plastiques, marées vertes, phycotoxines, métaux lourds, TBT, hydrocarbures, bactéries, ...) et aurait dû fixer l'enjeu primordial de les résoudre en fixant des objectifs ambitieux. Ceci n'est pas le cas. L'environnement n'est pas assez pris en compte dans les objectifs et dans la carte des vocations qui privilégient trop la « croissance bleue » au détriment des fonctions naturelles du milieu marin qui sont aussi importantes.

Eau et Rivières de Bretagne émet donc un avis **défavorable** sur les **objectifs stratégiques environnementaux et sociaux** du document stratégique de façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest mis en consultation et tel que rédigé actuellement.